

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 13 JUIN 2006

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 13 juin 2006

Aujourd'hui, à treize heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 9 Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route
- n^o 15 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
- n^o 23 Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques
- n^o 31 Loi modifiant la Loi concernant la Société nationale du cheval de course
- n^o 37 Loi concernant la prestation des services de santé par les médecins spécialistes

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.